



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/048/2023

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE VISIOCONFÉRENCE POUR LA
SALLE DE CONFÉRENCE DU SIÈGE DE LA BCEAO**

Septembre 2023

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), basé à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres porte sur la fourniture et l'installation d'équipements de vidéoconférence, aux fins de remplacement de ceux obsolètes de la salle de conférence du Siège de la BCEAO.

I.3. Allotissement

Le présent dossier d'appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible composé des équipements, ci-après :

- quatre (04) caméras Panasonic AW-UE50WEJ POE+ ;
- un vidéo Contrôleur/Switcher/Mixer ;
- quatre (04) audipack 390723 ;
- quatre (04) audipack UFPRO-V400B ;
- quatre (04) 4K UHD FiberOptic Extender ;
- deux (02) Kramer VM-4H2 Distributeur HDMI 1:4 4K ;
- quatre (04) moniteurs LG 49UH5F ;
- un (01) moniteur LG 65UH5F ;
- un (01) commutateur Netgear ProSafe M4100-50G POE+ 48-Port 1GB RJ45, L3, Manageable.

I.4. Visite des lieux

Tout candidat qui souhaite faire une visite de la salle devra manifester son intérêt en communiquant les nom et prénom(s) de son représentant devant prendre part à ladite visite en envoyant un courrier électronique aux adresses ci-après : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int et courrier.zdsi@bceao.int, au plus tard le **mardi 3 octobre 2023 à 10 heures (TU)** .

I.5. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout soumissionnaire en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme du "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leurs soumissions, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties concernées. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, cette sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat de base.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité. Par ailleurs, la Banque Centrale pourra exiger du soumissionnaire de prouver l'origine ainsi que l'état neuf du matériel à livrer.

I.9. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de transmission des offres.

I.10. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices des équipements pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction certifiée desdites notices en français.

I.11. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, ou de les rembourser quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.12. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.13. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent appel d'offres, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.14. Prix de l'offre

Tous les articles figurant sur la liste des fournitures et services connexes devront être énumérés. Leur prix devra figurer séparément sur des bordereaux de prix. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre est le prix total de l'offre.

Les prix et remise indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix seront fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché. Ils devront être libellés hors taxes et hors douane. Le soumissionnaire indiquera toute remise inconditionnelle ou conditionnelle.

I.15. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conforme des équipements, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
- trente pour cent (30%) à la fin de la mise en service des équipements et constatation de bon fonctionnement, le cas échéant, attesté par un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, ou dès la réception définitive.

I.16. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.17.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'**annexe I** précisant tous les éléments de sa proposition qui l'engage contractuellement.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.17.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire comprendra les informations ci-après :

- une présentation succincte de la société et des activités ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les Curriculum Vitae (CV) des personnes chargées du dossier (qualifications et expériences);
- la copie des états financiers pour les trois (3) derniers exercices (2020, 2021 et 2022).
- toute information indispensable à une bonne connaissance du soumissionnaire.

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant, devront être communiquées à la Banque Centrale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir dans son offre une copie des documents attestant de son statut juridique, son numéro d'immatriculation le cas échéant, ainsi que ses références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.17.3. Offre technique

L'offre technique doit comprendre les pièces suivantes :

- un planning général de réalisation du projet, de la signature du contrat à l'exécution du marché ;
 - la liste du personnel affecté au projet ;
-

- la description détaillée des équipements proposés (description et photos en couleur représentatives des propositions) ;
- la présentation générale des caractéristiques des équipements ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.17.4. Offre financière

L'offre financière devra être ferme, non révisable, exprimée hors taxes et hors douane en franc CFA ou en euros, et comprendre :

- le devis détaillé de l'offre pour la fourniture des équipements ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le devis détaillé des options et services connexes ;
- le coût annuel des services d'assistance et de support (mise à jour, réparation) ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net ;
- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ces prix devront comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des équipements, conformément à la méthodologie TCO « Total Cost of Ownership, Coût total de possession ».

Toute prestation ou service, proposé par le soumissionnaire dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni, sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.18. Agrément

Les soumissionnaires devront fournir, dans leur soumission, la preuve de l'agrément des équipementiers.

I.19. Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels informatiques, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

I.20. Délais de livraison, d'installation et de configuration

Les délais de livraison, d'installation et de configuration, le cas échéant, devront être indiqués dans la soumission et commencent à courir à compter de la date de signature du marché.

Ces délais devront être scrupuleusement respectés sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

I.21. Lieux de livraison

La livraison des équipements commandés se fait DAP «Delivered At Place» selon les incoterms 2010 dans les locaux du Siège de la BCEAO, Avenue Abdoulaye Fadiga, BP 3108, Dakar, Sénégal.

I.22. Réception

La réception est effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la livraison et le constat du bon fonctionnement des équipements ;
- réception définitive à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

I.23. Garantie

Tous les équipements doivent être livrés neufs avec les dernières versions logicielles en date. Ils devront être garantis pendant un (1) an, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

En cas de non-conformité, le retour des équipements s'effectuera entièrement à la charge du soumissionnaire.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés devra être postérieure à la date de réception, établie par le procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves. Le non-respect de cette clause constituera un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité.

La garantie couvrira les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

La Banque Centrale appliquera une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un (1) an, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire.

I.24. Assurance

Les soumissionnaires devront, à leur charge, souscrire une police d'assurance valable pendant toute la durée du contrat et s'engager à fournir, sur demande, le certificat correspondant.

I.25. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront exclusivement être transmises **en version PDF**, par voie électronique à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard **le vendredi 20 octobre 2023 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre **“AO/Z00/DBA/048/2023 - Fourniture et installation d'équipements de vidéoconférence pour la salle de conférence du Siège de la BCEAO”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce dernier cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc.) ou par porteur ne seront pas recevables.

I.26. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées dans la clause I.5 du présent document, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques des termes de référence, d'une part, et de l'analyse ainsi que de la comparaison des prix proposés, qui s'exerceront au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

Les quantités pourront faire l'objet d'une augmentation ou d'une diminution à hauteur de 30%, à la discrétion de la Banque Centrale.

I.27. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Si l'examen n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale procédera à l'examen de l'offre classée en deuxième proposition.

I.28. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera jugée la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale et non celle dont le montant est le plus bas.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler, le cas échéant, l'appel d'offres en rejetant toutes les soumissions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourra inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.29. Publication des résultats et notification provisoire

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout soumissionnaire pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Ledit recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature.

La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.30. Litiges et contestations

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie succombante.

I.31. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

DEUXIÈME PARTIE : CAHIER DES CHARGES

II.1 Fourniture et l'installation d'équipements de vidéoconférence

Les soumissionnaires devront proposer leurs meilleures offres d'équipements de vidéoconférence, conformément aux caractéristiques techniques, ci-après :

LIBELLÉ	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES
Quatre (04) caméras Panasonic AW-UE50WEJ POE+ , de couleur noir et accessoire	<ul style="list-style-type: none"> - 4K 25/30p et zoom optique 24x - Nouvelle technologie de motorisation directe pour davantage de réactivité en toute discrétion - Prise en charge des protocoles NDI HX version 2 et SRT*1 - Excellente flexibilité du système pour un câblage intelligent et un fonctionnement fluide - IEEE802.3at compliant : DC42 to 57 V (Camera Input)(Software authentication (LLDP) is supported) - Zoom Optical zoom: 24x• i.Zoom UHD 28x, FHD 36x Digital extender zoom: 1.4 x , 2 x - Input/Output Connector LAN LAN terminal for IP control (RJ-45) - Output Format SDI (HD) HDMI 4k ET HD) 3G-SDI OUT
Un (01) KD30, contrôleur/Switcher/Mixer et accessoire	<ul style="list-style-type: none"> - Video Input 8 channels IP video streaming +1 channel HDMI+ local video - Video Output 2 channels IP video streaming +1 channel HDMI+ local recording - Live Video Encoding Format H.264, H.265 - Mixer 4 physical tuning + 8 digital tuning - USB Port USB3.0*2+USB2.0*2 - Camera Control Support PTZ, focus, exposure, white balance, preset position control - Power Supply - Input Voltage DC 12V - Input Current 3A - Rated Power 36W

	<ul style="list-style-type: none"> - POE 802.3AT - Accessories Power adapter, Power cable, HDMI cable, User manual, Bracket
Quatre (4) audipack 390723, de couleur noir	<ul style="list-style-type: none"> - Dimensions W 900 x D 530 x H 554 mm - Suitable for flat screens up to 55" - Max. load 60 kg
Quatre (04) audipack UFPRO-V400B	<ul style="list-style-type: none"> - Platine murale universelle extra fin pour écran plat UFPRO-V400B Audipack - 30Kg max - Dimensions : W430xD3xH430 mm - Noir - Support extra fin - Installation rapide et facile avec un produit Audipack - Compatible avec la plupart des écrans et des marques - Dimension : W430xD3xH430 mm - VESA 100, 200, 300 et 400 - Points de fixation : 400x400 mm - Compatible avec : Support mural, support de plafond, support mobile, support motorisé, etc..
Deux (02) Kramer VM-4H2 Distributeur HDMI 1:4 4K	<ul style="list-style-type: none"> - Débit maximum de données de 17,82 Gbps - Résolution maximum 4K @ 60Hz (4: 4: 4) - I-EDIDPro Traitement intelligent EDID de Kramer - Technologie Kramer Equalization & re-Klocking - Permet de Forcer RGB lorsque l'écran n'a pas les capacités YCbCr - Autorisation HDCP sélectionnable - Transmission de signal HDMI - Signal compatible HDR, HDMI 2.0 et HDCP 2.2 - Connexion RS-232 pour une mise à jour simple du firmware - Installation facile - Boîtier sans ventilateur Mega TOOLS compact
Quatre (04) 4K UHD FiberOptic Extender	<ul style="list-style-type: none"> - Signal type : HDMI 2.0 - Maximum Resolution : 4096x2160p - Color Sampling : 4:4:4 - Maximum Distance : 500m - Max. color depth : 16bit - Content Encryption : HDCP 1.4/2.2 - Max. Frame Rate : 60Hz - HDR Support : Yes - Video Bandwidth : 18Gbps - Fiber Mode : Multimode
Quatre (04) moniteurs LG 49UH5F de couleur noire	<ul style="list-style-type: none"> - Luminosité (Typ.) : 500 cd/m² - Traitement de la surface : Trouble 28 % - Bord : 8,4 mm (H/D/G), 14.4 mm (B) - Profondeur : 39,9 mm - Interface : HDMI(3)/ DP/ DVI-D/ USB 2.0 (2)/ RS232C/ RJ45/ Audio/ IR - Installation avec inclinaison à 30°

Un (01) moniteur LG 65UH5F de couleur noire	<ul style="list-style-type: none"> - Certifié Crestron et compatible avec le système de contrôle AV - Couleurs vives et grand angle de vision grâce à la dalle IPS - Bord étroit : 9,9 mm (H/D/G), 14,4 mm (B) - Faible profondeur : 39,9 mm - Interface : HDMI(3)/ DP/ DVI-D/ USB 2.0 (2)/ RS232C/ RJ45/ Audio/ IR - Système de gestion de contenu intégré et haut-parleur - Installation avec inclinaison à 30°
Un (01) commutateur Netgear 8 port POE Manageable	Netgear ProSafe M4100-50G POE+ 48-Port 1GB RJ45

NB : Les équipements requis devront être installés, intégrés au mixeur audio de la salle ainsi qu'au terminal vidéo Polycom GS700, et mis en service en remplacement de ceux existant, à déposer.

II.2 Quantitatifs d'équipements

Les soumissionnaires devront fournir les équipements conformément au quantitatif décrit dans le tableau ci-après :

Site	Équipements de vidéoconférence et accessoires cités en objet.	
BCEAO Siège BP 3108 Av. Abdoulaye Fadiga, Dakar, Sénégal	Caméras Panasonic AW-UE50WEJ POE+	4
	Contrôleur/Switcher/Mixer KD30	1
	Audipack 390723	4
	Audipack UFPRO-V400B	4
	Kramer VM-4H2 Distributeur HDMI 1:4 4K	2
	4K UHD FiberOptic Extender	4
	Moniteurs LG 49UH5F	4
	Moniteur LG 65UH5F	1
	Netgear ProSafe M4100-50G POE+ 48-Port 1GB RJ45, Manageable	1

NB : Tous les équipements devront être livrés neufs et ne devront pas être visés par la série « End-of-Sale » du constructeur.

ANNEXE I : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS
BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et installation d'équipements de vidéoconférence pour la salle de conférence du Siège de la BCEAO

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et installation d'équipements de vidéoconférence pour la salle de conférence du Siège de la BCEAO, pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros réparti comme suit (préciser selon le cas) :

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours pour compter du (indiquer la date).

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
